

Procès verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 3 décembre 2018 de 20h30 à 22h20

Etaient présents : DETHUNE Catherine, MOLINIER Denis, SALLET Claude, GUICHON Julie, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Absentes excusées : STEPHAN Murielle ayant donné procuration à DETHUNE Catherine
DESIRANT Françoise ayant donné procuration à SALLET Claude

Secrétaire de séance : GUICHON Julie

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2018

Monsieur Molinier précise qu'à compter du transfert de gestion de l'aérodrome, le reliquat de la DGD restant après le paiement des charges fixes, **pourrait** être reversé aux usagers.

Monsieur Molinier confirme que dans un budget, toutes les charges sont à prendre en compte, y compris celles du personnel et des élus.

Par 8 voix pour et 1 abstention, le précédent compte-rendu est approuvé.

Travaux de voirie rues de Châlons et de la Gare : choix du bureau d'études

2 entreprises ont été consultées pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre soit l'avant-projet. Lors de l'ouverture des plis, la même attention a été portée sur le prix et les références pour des projets de même envergure.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir le bureau d'études AD-p située à Courtisols pour un montant de 2 400€ TTC.

Visite des services du Département représentés par Messieurs Mezino et Gaillet :

Pour répondre à la démarche zéro phyto, les élus ont réfléchi à l'opportunité d'enherber les trottoirs. De ce fait, les membres du conseil municipal se posent la question de l'emplacement, de zones de stationnement, sur la chaussée, rue de Chalons, pour éviter la création d'ornières sur les trottoirs.

Les représentants du Département ont rappelé les règles du code de la route concernant le stationnement.

Après avoir parcouru toute la rue, deux zones ont été repérées. Des plots vont être prochainement installés pour tester les emplacements répertoriés.

SPL XDémat : rapport de gestion

Cet organisme permet la dématérialisation des logiciels de la commune. Etant actionnaire, après chaque assemblée générale, le conseil doit approuver leur rapport.

Le dernier exercice clos le 31/12/2017 est le 6^{ème} exercice de ce regroupement.

A la clôture, 1476 actionnaires composent cette structure, qui en attend toujours des nouveaux. La gamme de services va encore s'étoffer dans le futur. L'essentiel de sa dette résulte de la mise à disposition du personnel du département de l'Aube pour développer les nouvelles applications ; dette qui est réglée en début d'année civile suivante.

Le conseil approuve le rapport, à l'unanimité.

Suppression régie de recettes « vente biens mobiliers »

Une régie de recettes avait été spécialement créée lorsque le grenier de la mairie avait été vidé en 2010. Cette régie n'a donc plus lieu d'être. Les élus acceptent la suppression de cette régie, à l'unanimité.

Reprise concessions cimetière

Les travaux des Pompes Funèbres Générales ont commencé. L'ossuaire réalisé derrière l'église est complet. Le prestataire a proposé de transformer un caveau double, en ossuaire. Cette idée a été retenue et la société ne facture

pas la couverture de cet emplacement car cela compense les travaux de démolition du caveau qui auraient dû être réalisés.

Aménagement et accessibilité de l'église

Les travaux se déroulent normalement. Lors de la pose des pavés et afin d'assurer un alignement correct de ceux-ci, une place de stationnement sera plus petite que les autres ; possibilité d'en faire un stationnement pour les deux roues.

Des canalisations d'eaux pluviales ont été découvertes sous le parking. Après passage d'une caméra, des fissures, des effondrements partiels ont été découverts. Pour remédier à cette situation, des tubes de diamètre 200 ont été remis à l'intérieur pour consolider les installations. Un avenant d'un montant de 9 513.77€ va être pratiqué pour l'assainissement pluvial et une facture de Véolia de 294.29€ (passage de l'hydrocureur) va s'ajouter aux dépenses du marché.

La réforme de la gestion des listes électorales avait déjà sollicité le conseil municipal pour constituer la future commission de contrôle qui sera mise en place à compter du 01/01/2019 en désignant un conseiller, à savoir Madame Julie GUICHON.

La Préfecture demande dorénavant de proposer un nom pour le délégué de l'administration et des noms pour le délégué désigné par le Président du TGI. Ces délégués ne peuvent pas être :

- un élu ou un salarié de la commune
- un élu ou un salarié de l'EPCI auquel appartient la commune
- un élu ou un salarié d'une commune membre de cet EPCI.

Des noms ont été proposés. Ces personnes vont être contactées pour connaître leur avis avant transmission à la Préfecture.

Réunion avec les usagers de l'aérodrome

Etaient présents les représentants de l'aéroclub, de l'ACVV et Monsieur Plançon.

3^{ème} réunion qui avait pour but d'avancer sur la démarche de transfert de gestion de l'aérodrome.

Les usagers ont dû réviser les statuts de leur association. Ces derniers devraient être prochainement communiqués à la mairie. L'association des usagers devrait être composée de l'aéroclub Farman Clément, l'Association Chalonnaise de Vol à Voile, Modèle air club Chalonnais, Jodel, Air Services et Bleu Ciel aéro.

Une nouvelle composition du bureau de l'association des usagers devrait avoir lieu le 7 décembre 2018.

Suite à la réunion de conseil du 5 novembre dernier, un seul compte de l'aérodrome a été envoyé aux usagers. Sur le budget prévisionnel de 2018, il faut rajouter les dépenses d'assainissement qui n'ont pas notées pour un montant de 8 412.20€.

Il est rappelé qu'aucune convention n'existe entre les utilisateurs de la station d'avitaillement et la commune. Les usagers doivent fournir les recettes et les dépenses de ces 10 dernières années sur l'utilisation de la station d'avitaillement. La commune a un contrat d'entretien avec l'entreprise Suez pour le nettoyage du séparateur de l'hydrocarbure.

A ce jour, la commune ne connaît pas le chiffrage exact de la démolition du chalet et ne demande pas à ce que le compteur électrique soit déplacé.

A compter du transfert de gestion, Monsieur Plançon deviendrait un prestataire de service.

La commune maintient la date du transfert au 1^{er} janvier 2019.

Travaux aérodrome

Pour régler les problèmes de coulissage de portes de hangar, les employés ont voulu essayer des guides la semaine dernière. Ils n'en ont pas eu besoin. En effet, ils ont réussi à rehausser la porte et n'ont pas touché aux rails.

Soirée beaujolais

80 participants + animateur.

Dépenses : 1900,87€

Recettes : 1 441€

Bilan : - 459.87€

Bonne ambiance générale.

Participation citoyenne

Lors de la réunion de conseil du 5 novembre, 6 personnes ont été proposées pour remplir la mission de voisins vigilants ; 5 ont donné leur accord. Leur identité ont été communiquée aux gendarmes.

Le lundi 24 janvier 2019, Madame le Maire signera le protocole avec le colonel IGAU. Les voisins vigilants ainsi que la presse locale seront associés à cette rencontre.

Une réunion est en cours de programmation pour recevoir tous les référents en mairie.

Plan d'alignement

Le commissaire enquêteur a été nommé. Il s'agit de Monsieur Gadon.

L'enquête publique aura lieu du 15 janvier au 29 janvier 2019.

3 permanences seront tenues par le commissaire enquêteur.

C.C.M.C.

Suite à la démission de Monsieur Jacquet, Président de la communauté de communes, une réunion a eu lieu le 29 novembre pour élire un Président et des vices Présidents.

A été élu Président : Monsieur Arrouart (Courtisols)

A été élu 1^{er} vice-Président : Monsieur Mellier (Vitry-la-Ville)

A été élu 2^{ème} vice-Président : Monsieur Vansantberghe (Nuisement sur Coole).

A été élue 3^{ème} vice-Président : Madame Drouin (Saint Germain la Ville)

A été élu 4^{ème} vice-Président : Monsieur Schuller (Saint Germain la Ville)

A été élu 5^{ème} vice-Président : Monsieur Varoquier (Courtisols)

La liste a été reconduite pour le bureau communautaire.

Questions diverses

La fondation 30 millions d'amis a adressé un courrier à la commune en la sollicitant adopter un vœu pour inciter les cirques à réaliser leur spectacle sans animaux sauvages.

Les élus décident de ne pas donner suite.

Madame Déthune a rencontré Madame Pionnier, qui a visité l'ancien bureau du SMTS. Ce local lui convient. Une convention doit être rédigée pour l'occupation de cette salle afin de recevoir du public pour des séances de méditation à hauteur de 15€ par séance d'une heure. Les élus sont favorables à cette proposition. Une délibération sera à prendre début janvier 2019.

Monsieur Deforge a fait remarquer à Monsieur Schuller que certaines roues des containers livrés, ne sont pas enclenchées.

Prochaines réunions :

Accueil nouveaux arrivants : mardi 4 décembre 2018 à 18h30

Réunion avec le commissaire enquêteur : lundi 17 décembre à 14h00

Conseil municipal : lundi 7 janvier 2019 à 20h30

Vœux : samedi 12 janvier à 19h00